

## Association le panier foyen

### CONTRAT : pommes biologiques

Valable de octobre 2022 à mars 2023

► **Le producteur** : Didier et Virginie DUCLOS au cramé 47 120 Villeneuve de Duras  
tél : 06-20-63-43-00/06-23-11-66-62 mail : [didierduclos@neuf.fr](mailto:didierduclos@neuf.fr)

- ◆ Qui s'engage :
- à livrer les pommes biologiques provenant de l'exploitation au cramé 47 120 Villeneuve de Duras
- tous les 2ème mardi du mois entre 18h et 19h à la halle aux cochons à Ste Foy la Grande
- à encaisser les chèques au fur et à mesure des mois
- à informer les consommateurs de tout changement du mode de production

#### ► L'adhérent

NOM : .....Prénom.....téléphone.....

Adresse : .....

Email : .....

- ◆ Qui s'engage :
- à venir chercher les mardis, les pommes biologiques commandées entre 18h et 19h à la halle aux cochons à Ste Foy La Grande,
- à s'organiser en cas d'absence, pour qu'une autre personne puisse prendre sa commande. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué,
- à être solidaire des aléas de la production,
- à adhérer à l'association « le panier foyen »,
- à remettre le(s) chèque(s) au nom de Didier et Virginie DUCLOS au coordinateur Nadine Rébier 06 43 24 57 32

#### ► Fréquence des commandes : MENSUELLE (2ème mardi du mois)

→ Les **pommes** sont conditionnées par poches de 2 kg au prix de 2,40 euros le kilo ; soit **4,80 euros** par livraison,

→ **Pommes** par 2 kilos : fois..... , soit .....euros par livraison

→

**TOTAL** : .....€

**Nombre de chèques** : .....

Les deux parties s'engagent à respecter les statuts de l'association et à participer à son bon fonctionnement,

Date :  
l'adhérent

le producteur